

Lundi 16 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 décembre 2019 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Jean Caron, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-12-525

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, acceptation et autorisation de paiement des comptes payables au 12 décembre 2019.
4. Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme.
5. Analyse du projet d'affichage de Épicerie YL inc. en regard du 523, boulevard Hébert dans le cadre du PIIA.
6. Analyse du projet d'affichage de la Société des alcools du Québec en regard du 505, avenue Patry dans le cadre du PIIA.
7. Autorisation de paiement du décompte numéro 2 à Excavations Bourgoin & Dickner inc. en regard du contrat de collecte des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est et acceptation provisoire partielle des ouvrages.
8. Autorisation de payer la demande de paiement numéro 7 à Ferdinand Laplante inc. en regard du contrat pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes.
9. Octroi d'un contrat à Ferblanterie C.L. Ventilation inc. pour la ventilation et la climatisation du local situé au 215, rue Rochette.
10. Octroi d'un contrat à Plomberie Fernand Bernier et Fils inc. pour la fourniture et l'installation d'une chaudière à l'huile à l'hôtel de ville.
11. Travaux d'installation d'une purge d'aqueduc dans la rue Desjardins.
12. Travaux d'installation de nouveaux sièges au Centre sportif de Saint-Pascal.
13. Achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics auprès de Olivier Kamouraska Chrysler.
14. Contrat de location du système de gestion et de distribution d'alertes par application mobile avec Info Page inc.
15. Octroi d'un mandat de services professionnels à Madame France Thibault, ingénieure pour réaliser un devis d'appel d'offres pour services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.
16. Décision de la Ville relativement au bail avec la MRC de Kamouraska pour le local situé au 235, rue Rochette.
17. Adoption du plan de sécurité civile de la Ville de Saint-Pascal.

18. Nomination de Monsieur Jonathan Godin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme pendant l'absence de Monsieur André Lacombe.
19. Démission de Monsieur Denis Chouinard à titre de pompier volontaire.
20. Octroi d'une aide financière à Café Boutique Chez Patience dans le cadre de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.
21. Période de questions.
22. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-526

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 12 DÉCEMBRE 2019.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 12 décembre 2019, pages 1 et 2, pour un montant de 200 381,56 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 200 381,56 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-527

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 69-19, 70-19 et 71-19 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-528

ANALYSE DU PROJET D'AFFICHAGE DE ÉPICERIE YL INC. EN REGARD DU 523, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande d'implantation et d'intégration architecturale 2019-260 déposée par Épicerie YL inc., représentée par Monsieur Luc-André

Nadeau de Coca-Cola, pour la propriété située au 523, boulevard Hébert en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage consiste à remplacer l'affichage déjà existant par un nouveau visuel, soit le remplacement de la publicité de Coca-Cola par une publicité des produits Monster Energy;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 70-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant le projet d'affichage;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par Épicerie YL inc., pour la propriété située au 523, boulevard Hébert.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-529

ANALYSE DU PROJET D'AFFICHAGE DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC EN REGARD DU 505, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande d'implantation et d'intégration architecturale 2019-261 déposée par la Société des alcools du Québec., représentée par Madame Isabelle Charest, pour la propriété située au 505, avenue Patry dont la Société est locataire et ce, en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage consiste à installer une nouvelle enseigne lumineuse sur poteau mesurant 73 pouces de largeur par 73 pouces de haut portant l'inscription SAQ ainsi que deux enseignes de 180 pouces de largeur par 36 pouces de haut sur les murs portant la même inscription;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 71-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant le projet d'affichage;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par la Société des alcools du Québec pour la propriété située au 505, avenue Patry.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-530

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 À EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER INC. EN REGARD DU CONTRAT DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA RUE BERNIER ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 230 EST ET ACCEPTATION PROVISOIRE PARTIELLE DES OUVRAGES.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 322-2018 décrétant des travaux de collecte des eaux usées de la rue Bernier et dans un secteur de la route 230 Est ainsi que la réfection de la voirie de la rue Bernier et autorisant un emprunt de 804 120 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-369 de ce conseil octroyant le contrat pour la collecte des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est à Excavations Bourgoin & Dickner inc. au montant de 773 408,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-11-458 de ce conseil autorisant le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 457 102,54 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 10 décembre 2019 de Monsieur Eric Bélanger, ingénieur chez Norda Stelo d'approuver le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 228 121,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT également le certificat de réception provisoire partiel des ouvrages émis par Monsieur Eric Bélanger en date du 10 décembre 2019, lequel inclut une liste de déficiences et de travaux inachevés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement à Excavations Bourgoin & Dickner inc. d'un montant de 228 121,13 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %, suivant la réception des quittances des fournisseurs et des sous-traitants;
- d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de paiement progressif numéro 2;
- d'accepter provisoirement et partiellement les travaux de collecte des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est en date du 10 décembre 2019 et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat de réception provisoire partiel des ouvrages.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-531

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 7 À FERDINAND LAPLANTE INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ANNEXÉ À L'ARÉNA ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 326-2018 décrétant des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna ainsi que la construction d'un local technique pour la surfaceuse et autorisant un emprunt de 1 766 175 \$ pour en acquitter les coûts, tel que modifié par la résolution numéro 2019-04-164;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-165 de ce conseil octroyant le contrat pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes à Ferdinand Laplante inc. au montant total de 1 072 716,75 \$ incluant les taxes et autorisant la cession du contrat de remplacement du système de réfrigération de l'aréna intervenue entre la Ville et Cimco Réfrigération en faveur de Ferdinand Laplante inc. au montant de 783 715,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-07-298 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 1 d'un montant de 57 208,78 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-08-333 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 2 d'un montant de 201 465,13 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-367 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 3 d'un montant de 55 351,86 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-410 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 4 d'un montant de 385 974,37 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-11-459 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 5 d'un montant de 121 403,07 \$ \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-12-504 de ce conseil autorisant le paiement de la demande numéro 6 d'un montant de 698 626,28 \$ \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 7 émis par Monsieur Pascal Michaud, ingénieur chez Stantec Experts-conseils ltée le 12 décembre 2019 approuvant le paiement de la demande numéro 7 produite par Ferdinand Laplante inc. au montant de 112 887,85 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Ferdinand Laplante inc. d'un montant de 112 887,85 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-532

OCTROID'UN CONTRAT À FERBLANTERIE C.L. VENTILATION INC. POUR LA VENTILATION ET LA CLIMATISATION DU LOCAL SITUÉ AU 215, RUE ROCHETTE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-418 de ce conseil décrétant des travaux d'améliorations locatives pour le local situé au 215, rue Rochette;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de ventilation et de climatisation dans ce local;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées auprès de deux entreprises sur la base des plans et devis préparés par la firme GéniMac Experts-conseils;

CONSIDÉRANT que Ferblanterie C.L. Ventilation inc. a déposé en date du 8 novembre 2019 une offre conforme aux plans et devis pour réaliser les travaux au coût de 17 188,76 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Ferblanterie C.L. Ventilation inc. pour l'installation des équipements de ventilation et de climatisation au 215, rue Rochette au montant de 17 188,76 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 8 novembre 2019.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-533

OCTROI D'UN CONTRAT À PLOMBERIE FERNAND BERNIER ET FILS INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE À L'HUILE À L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT que les deux chaudières à l'huile de l'hôtel de ville et de la caserne ont 44 ans d'âge;

CONSIDÉRANT que l'une de celles-ci n'est plus fonctionnelle et que l'autre est désuète;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'au moins une chaudière à l'huile comme système d'appoint pour le chauffage de l'hôtel de ville et de la caserne;

CONSIDÉRANT la proposition technique et budgétaire de Plomberie Fernand Bernier et Fils inc. datée du 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général datée du 12 décembre 2019 quant au choix de la chaudière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- d'octroyer un contrat à Plomberie Fernand Bernier et Fils inc. au montant total de 13 515,31 \$ incluant les taxes pour la fourniture et l'installation d'une chaudière à l'huile 300 MBTU Dettson HM en acier avec brûleur becket, deux circulateurs immergés avec valve, le remplacement des deux réservoirs 250 gallons existants par un réservoir écogard double fond de 250 gallons avec raccords de branchement, le démantèlement des deux chaudières existantes, l'installation de la nouvelle chaudière incluant tous les tuyaux raccords, valves, tuyaux de fumée, mise en marche, branchement électrique et main-d'oeuvre, le tout conformément à la proposition datée du 12 décembre 2019;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le budget d'opération 2019.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-534

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE PURGE D'AQUEDUC DANS LA RUE DESJARDINS.

CONSIDÉRANT la problématique d'eau jaune dans la rue Desjardins;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir aux citoyens de la rue Desjardins une eau potable adéquate;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une purge automatisée dans la route Bélanger pour régler une problématique similaire a donné des résultats satisfaisants;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement

- de décréter des travaux d'installation d'une purge d'aqueduc dans la rue Desjardins, lesquels peuvent sommairement être décrits comme suit :
 - achat de fournitures diverses telles que purge d'aqueduc, tuyaux pour branchement, matériaux granulaires, etc.;
 - travaux d'excavation et de remblai;
- d'autoriser une dépense totale de 21 914,88 \$ incluant les taxes, le tout selon la liste des dépenses préparée par le directeur du Service des travaux publics en date du 12 décembre 2019;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même la réserve pour des dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-535

TRAVAUX D'INSTALLATION DE NOUVEAUX SIÈGES AU CENTRE SPORTIF DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-11-485 de ce conseil autorisant l'achat de 852 sièges du Colisée Pepsi pour le Centre sportif;

CONSIDÉRANT que l'installation des nouveaux sièges offrira aux utilisateurs un environnement plus agréable et confortable pour assister aux activités se déroulant au Centre sportif;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'installation des nouveaux sièges avant la tenue d'événements tels que tournois et compétition de patinage artistique;

CONSIDÉRANT que l'exécution des travaux à court terme permettra d'éviter des coûts de location pour l'entreposage;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré pour le contrat d'installation des nouveaux sièges au Centre sportif, tel qu'il appert d'une note de service de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de décréter des travaux de démantèlement des sièges actuels et d'installation des nouveaux sièges au Centre sportif;
- de ratifier les termes du contrat d'exécution à intervenir avec Ferdinand Laplante inc. au montant total de 48 835,63 \$ incluant les taxes et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-536

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DE OLIVIER KAMOURASKA CHRYSLER.

CONSIDÉRANT que l'achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics est prévu au programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 et ce, afin de répondre aux besoins des travaux publics lors de bris d'aqueduc et pendant la saison estivale lors d'ajout d'employés;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité d'octroyer un contrat de gré à gré pour toute dépense inférieure à 101 100 \$ en vertu du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'offre de Olivier Kamouraska Chrysler datée du 16 décembre 2019 pour une camionnette Dodge Ram 2500, année 2017, numéro de série 3C6TR5JT3HG667197, au montant de 24 489,68 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat d'une camionnette Dodge Ram 2500, année 2017, numéro de série 3C6TR5JT3HG667197, au montant de 24 489,68 \$ incluant les taxes auprès de Olivier Kamouraska Chrysler, le tout conformément à leur offre datée du 16 décembre 2019;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville lequel sera remboursable sur une période de cinq ans.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-537

CONTRAT DE LOCATION DU SYSTÈME DE GESTION ET DE DISTRIBUTION D'ALERTE PAR APPLICATION MOBILE AVEC INFO PAGE INC.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2019 de l'entente existant avec Info Page inc. pour la fourniture d'un système de gestion et de distribution d'alertes par application mobile;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de bénéficier d'un système de mobilisation de son personnel lors d'appels d'urgence et pour toutes autres activités du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues de la part de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de retenir l'offre de location de Info Page inc. au coût de 4,25 \$ par mois par utilisateur pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente de location à intervenir avec Info Page inc. pour la fourniture d'un système de gestion et de distribution d'alertes par application mobile pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 au montant total de 7 036,47 \$ incluant les taxes et de mandater Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-538

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME FRANCE THIBAUT, INGÉNIEURE POUR RÉALISER UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2019 du contrat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées avec Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-12-510 de ce conseil octroyant à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et ce, afin de permettre à la Ville de préparer un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Madame France Thibault, ingénieure en date du 9 décembre 2019 pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 5 748,75 \$ incluant les taxes, les frais de déplacement et les dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer un mandat pour services professionnels à Madame France Thibault, ingénieure pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 5 748,75 \$ incluant les taxes, le tout conformément à son offre de services professionnels datée du 9 décembre 2019.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-539

DÉCISION DE LA VILLE RELATIVEMENT AU BAIL AVEC LA MRC DE KAMOURASKA POUR LE LOCAL SITUÉ AU 235, RUE ROCHETTE.

CONSIDÉRANT le bail existant entre la Ville et la MRC de Kamouraska pour le local situé au 235, rue Rochette, lequel héberge les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de déménager les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers dans le complexe multiservice situé au 215, rue Rochette;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de continuer d'occuper le local de la MRC de Kamouraska jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'informer la MRC de Kamouraska de la décision de la Ville de mettre fin à son bail pour le local situé au 235, rue Rochette à compter du 7 mars 2020.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-540

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'un plan de sécurité civile a été préparé par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement :

- qu'à compter des présentes, le plan de sécurité civile soit mis en place pour la sécurité des citoyens de la Ville de Saint-Pascal;
- que Monsieur Jean Langelier, directeur général, maintienne ce plan à jour et qu'il assure le suivi de l'ensemble des obligations et responsabilités édictées dans ce plan;

- que cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-541

NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN GODIN À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME PENDANT L'ABSENCE DE MONSIEUR ANDRÉ LACOMBE.

CONSIDÉRANT le départ en convalescence de Monsieur André Lacombe, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour une période d'environ quatre mois débutant en janvier 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer Monsieur Lacombe pendant cette période;

CONSIDÉRANT également l'obligation de remplacer Monsieur Lacombe à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le directeur général et Monsieur Jonathan Godin sur ce sujet;

CONSIDÉRANT l'accord de Monsieur Jonathan Godin à effectuer le remplacement de Monsieur André Lacombe durant son absence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de nommer Monsieur Jonathan Godin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Ville de Saint-Pascal ainsi que secrétaire du comité consultatif d'urbanisme à compter du 6 janvier 2020 pour la durée de l'absence de Monsieur André Lacombe.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-542

DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS CHOUINARD À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 décembre 2019 de Monsieur Denis Chouinard faisant état de son départ à la retraite à titre de pompier volontaire et comme capitaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Denis Chouinard à titre de pompier volontaire en date du 31 décembre 2019 et de le remercier pour ses nombreuses années de service au sein du Service intermunicipal de sécurité incendie.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-543

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CAFÉ BOUTIQUE CHEZ PATIENCE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Café Boutique Chez Patience dans le cadre de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse datée du 5 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 4 090 \$ à l'entreprise Café Boutique Chez Patience conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-12-544

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2019-12-545

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 12.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière